

Guéret, le 6 septembre 2019

NOTE DE PRESSE
GESTION DE L'EAU - PROBLEMATIQUES ET PERSPECTIVES
Accueil de M. Martin GUTTON, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Contexte

Située sur un socle cristallin (granitique), la Creuse ne bénéficie pas de ressources en eau souterraine abondantes lui permettant de faire face à des épisodes de sécheresse durables.

Une situation de sécheresse exceptionnelle :

- ➔ 15 mm en moyenne sur août soit 79% de déficit par rapport à la moyenne annuelle
- ➔ 200 mm de déficit annuel moyen sur les 8 mois passés.
- ➔ De nombreux cours d'eau sont à sec avec 1 à 3 mois d'avance.

Eau potable

Le déficit de précipitations observé depuis plus d'un an met en exergue les fragilités structurelles de l'alimentation en eau potable dans le département.

En chiffres, les ressources en eau potable, ce sont :

- ✓ 501 captages d'eaux souterraines très sensibles aux fluctuations de la pluviométrie,
- ✓ 9 prises d'eau de surface (rivières, étangs ou retenues)

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), élaboré par le Conseil départemental en collaboration avec les unités de gestion de l'eau (syndicats, communes, intercommunalités) et le soutien de l'Agence de l'eau Loire Bretagne sera achevé fin 2019. Il proposera des solutions afin de sécuriser l'alimentation en eau potable.

Un Schéma départemental d'alimentation en eau potable en cours

L'état des lieux réalisé en 2018, dans le cadre de l'élaboration du SDAEP, a souligné la sécurisation insuffisante de nombreuses unités de gestion de l'eau.

Ce futur schéma mettra donc l'accent sur cette sécurisation, sans négliger cependant les autres actions à mener :

- ✓ la protection de la ressource
- ✓ la connaissance du patrimoine
- ✓ l'amélioration du rendement des réseaux
- ✓ l'incitation aux économies d'eau
- ✓ ...

○ **Exemple sur le SIAEP du Bassin de Gouzon**

- ➔ Mise en place d'une stratégie commune de sécurisation du SIAEP du Bassin de Gouzon et du SIAEP de la région de Boussac
- ➔ Substitution partielle des ressources du SIAEP du Bassin de Gouzon = Situation d'urgence = étude de faisabilité du projet conduite dans les prochains mois avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental.
- ➔ Engagement des études de conception dès 2020

○ **Deux aspects à conforter :**

- ➔ La maîtrise d'ouvrage = Questionnement sur la mise en place éventuelle d'un syndicat départemental de production d'eau potable.
- ➔ Le financement = le futur schéma eau potable définira un programme de travaux à 10 ans classés par ordre de priorité.
Au cours des dernières années, le Département a voté des autorisations de programme comprises entre 300 000 € et 500 000 € par an pour soutenir les investissements des unités de gestion.

Vers un Contrat de Transition Ecologique

Les élus, conscients des enjeux liés à l'eau, envisagent une approche intégrée par le biais d'un Contrat de Transition Ecologique, décliné sous la forme de plusieurs pistes d'action :

- ✓ La création d'un observatoire départemental pour :
 - synthèse, valorisation, recoupement des données
 - faire le lien entre les collectivités actrices de l'eau
- ✓ Des investigations « terrain » afin d'apprécier les évolutions hydrologiques, de discerner les sources de pollution des cours d'eau (partenariat universitaire et Chambre d'Agriculture)
- ✓ La mise en place d'une maîtrise foncière par une politique Espaces Naturels Sensibles adaptée permettant de décliner des politiques départementales sur les zones humides et les haies
- ✓ L'association du département au dispositif de « pointes drainantes » qui vise à capter, localement, sur certains secteurs, de petits volumes d'eau, non impactant ni sur les cours d'eau, ni sur l'eau potable pour l'abreuvement des animaux dans les élevages

Une convention entre le Département et l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Convention signée pour la période 2019-2021 qui définit des objectifs communs pour la politique de l'eau, les modalités de coopération et les moyens à mobiliser.

Deux principaux objectifs :

- ✓ L'atteinte du bon état des masses d'eau au sens de la Directive sur la bonne qualité de l'eau en Europe (dite Directive cadre sur l'eau),
- ✓ L'application du principe de solidarité urbain-rural. A ce titre, les Zones de Revitalisation Rurales bénéficient de taux d'aide bonifiés.

Pour atteindre ces objectifs, 4 leviers :

- ✓ La cohérence et la complémentarité des politiques menées par l'Agence de l'eau et le Département dans le domaine de l'eau,
- ✓ La structuration de la maîtrise d'ouvrage (notamment l'animation concernant le transfert des compétences Alimentation en Eau Potable et assainissement),
- ✓ La solidarité financière et technique entre les territoires : le Département propose une assistance technique aux communes et aux EPCI avec le soutien financier de l'Agence de l'eau. Il subventionne leurs projets d'investissements.
- ✓ Le réseau départemental de suivi de la qualité des eaux.

Pour mettre en œuvre sa politique dans le domaine de l'eau (assistance technique et animation), le Département mobilise des moyens humains soit 9 ETP avec le soutien de l'agence de l'eau Loire Bretagne (à hauteur de 50%).